



ÉQUIPE DE RECHERCHE SUR  
**LES JEUNES TRANS  
ET LEURS FAMILLES**

Mémoire présenté par la Chaire de recherche du Canada sur les enfants transgenres et leurs familles, et par les membres de l'Équipe de recherche sur les jeunes trans et leurs familles dans le cadre des consultations sur le Projet de loi 2:

**« Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil »**

30 novembre 2021

Rédigé par : Annie Pullen Sansfaçon et Morgane Gelly

Chaire de recherche du Canada sur les enfants transgenres et leurs familles  
Pavillon Lionel Groulx  
Université de Montréal  
CP6128 Succ. Centre Ville  
Montréal, H3C3J7

<b>I. Présentation de la Chaire de recherche du Canada sur les enfants transgenres et leurs familles et de l'Équipe de recherche sur les jeunes trans et leurs familles.....</b>	<b>3</b>
<b>II. Exposé général.....</b>	<b>4</b>
II.1. Une population déjà vulnérabilisée.....	4
II.1.a. Discriminations, rejet et manque de soutien .....	4
II.1.b. Une santé mentale affectée par un environnement discriminant.....	4
II.1.c. Précarité économique et barrières financières.....	5
II.1.d. Des facteurs de protection pour alléger ces problématiques.....	5
II. 2. Un projet de loi délétère .....	6
II. 2. a. L'obligation de chirurgies génitales.....	6
II.2.b. L'ajout de mention d'identité de genre à l'Acte de naissance .....	7
II.2.c. Le consentement des deux parents pour le changement du prénom usuel.....	9
II.2.c Exemption du paiement des droits relatifs au changement de la mention de sexe et de nom.....	10
<b>III. Recommandations .....</b>	<b>11</b>
III.1. Retirer l'obligation de subir des chirurgies pour pouvoir changer le marqueur de sexe .....	11
III.2. Ne pas ajouter un marqueur de genre sur l'acte de naissance.....	12
III. 3. Retirer la mention de sexe sur l'acte de naissance .....	12
III. 4. Retirer l'obligation d'informer les parents pour un changement à l'acte de naissance à partir de 14 ans.....	12
III. 5. Inclure les jeunes personnes trans et non-binaires à l'exemption du paiement des droits relatifs au changement de la mention de sexe et de prénom.....	12
<b>IV. Signataires.....</b>	<b>13</b>
<b>V. Références.....</b>	<b>14</b>

## **I. Présentation de la Chaire de recherche du Canada sur les enfants transgenres et leurs familles et de l'Équipe de recherche sur les jeunes trans et leurs familles.**

La Chaire de recherche du Canada sur les enfants transgenres et leurs familles est actuellement dirigée par Annie Pullen Sansfaçon, professeure à l'École de travail social de l'Université de Montréal et chercheuse au Centre de recherche en santé publique et à l'Institut universitaire Jeunes en difficulté. La Chaire de recherche est financée par le Programme des chaires de recherche du Canada – Conseil de recherches en sciences humaines (2018-2023) et vise à produire des connaissances sur ce groupe particulièrement marginalisé de la société canadienne, ainsi que sur leurs familles, qu'elles soient biologiques, adoptives, substituées ou choisies et à mobiliser ces connaissances dans le but de favoriser l'inclusion sociale des jeunes trans et d'améliorer les services auxquels elles/ils/iels font appel.

L'équipe de recherche sur les jeunes trans et leurs familles est dirigée par la Chaire de recherche et est financée par le Fonds de recherche du Québec - société et culture (2020-2024). Il s'agit d'une équipe composée de 18 chercheur.e.s et collaborateur.rice.s de disciplines variées, de différents organismes communautaires et publics, de 10 employé.e.s et d'un comité de consultation permanent (2 parents et 4 jeunes) issu de la communauté des jeunes trans et leurs familles. Les membres de l'équipe œuvrent à faire avancer les connaissances sur les réalités et les enjeux que les jeunes trans et leurs parents sont appelés à naviguer, et ainsi à soutenir le maintien de leur bien-être et intégrité. Les travaux de l'équipe cherchent à étudier les interactions entre les jeunes trans et non-binaires et leurs environnements, tout en soulignant le rôle des familles au sein de ces dynamiques afin de soutenir le développement d'une compréhension globale de leurs expériences qui inclut l'ensemble des enjeux sociaux, structurels, et relationnels auxquels ils/elles/iels font face. L'équipe détient une expertise de pointe sur les enjeux vécus par les jeunes trans et non-binaires, ainsi que les meilleures interventions pour les soutenir. Les chercheur.e.s proviennent des disciplines suivantes: travail social, psychologie, sexologie, psychoéducation, médecine de l'adolescence, pédiatrie du développement, endocrinologie pédiatrique, neurosciences, sociologie, sciences politiques, droit, étude des femmes et communication sociales et publiques. Plusieurs membres de l'équipe offrent des formations accréditées dans divers milieux (ordres et associations professionnelles, milieux de la santé et services sociaux, milieux scolaires) au sujet de l'intervention auprès des jeunes trans et non-binaires et de leurs familles. Certain.e.s ont également participé aux commissions parlementaires en 2013 et 2015 lors des consultations en vue de l'adoption du projet de loi 35.

Les signataires de ce mémoire ont ainsi une expertise solide pour porter un jugement, appuyé par la science, sur les articles du projet de loi 2 qui vise spécifiquement les enfants et les jeunes personnes trans et non-binaires.

## II. Exposé général

Les jeunes trans et non-binaires sont nombreux.es au Québec. Selon les plus récentes données, ils/elles/iels composent presque 2% de la population des 13 à 17 ans en Amérique du Nord (Johns *et al.*, 2019). D'autres études publiées à l'échelle mondiale estiment que les enfants et les adolescent.e.s trans représentent jusqu'à 2.7 % de cette population, et que jusqu'à 8.4% sont en questionnement sur leur identité de genre (Zhang *et al.*, 2020).

### II.1. Une population déjà vulnérabilisée

#### II.1.a. Discriminations, rejet et manque de soutien

Les jeunes trans et non-binaires vivent souvent des situations de rejet, de discrimination et d'exclusion sociale. Ces jeunes sont également plus à risque d'abandonner ou de reporter leurs études ainsi que leurs emplois ou recherches d'emploi, d'être surreprésenté.e.s en contexte d'itinérance et de vivre des situations d'abus et de violence que les jeunes cisgenres. Le soutien parental de ces jeunes est souvent défaillant. Selon l'étude ontarienne Transpulse, 67% des jeunes faisant partie de leur échantillon ont indiqué avoir des parents qualifié.e.s de « pas très soutenant.s » ou de « non soutenant.s »; seul un tiers des jeunes affirme avoir un soutien parental adéquat (Travers *et al.*, 2012). Au Québec, selon une étude que nous avons récemment conclue, ce serait moins de 20% de l'échantillon qui recevrait un soutien parental jugé suffisamment fort par les jeunes, alors que la vaste majorité des participant.e.s (80%) affirme avoir un soutien parental neutre ou absent (Voir Pullen Sansfaçon *et al.*, 2020). Ainsi, les jeunes trans et non-binaires vivent souvent des situations d'exclusion à même leur milieu familial.

#### II.1.b. Une santé mentale affectée par un environnement discriminant

Devant les nombreuses situations d'exclusion vécues, il n'est pas surprenant de constater que les jeunes trans et non-binaires sont souvent plus à risque de suicide, de dépression et d'anxiété que leurs pair.e.s cisgenres. Les données de l'Enquête nationale sur la santé des jeunes trans et non binaires menée au Canada en 2019 et publiée en 2020 nous montraient d'ailleurs que sur un échantillon de 1519 participant.e.s âgé.e.s entre 14 et 25 ans, 45% de ces personnes décrivent leur santé mentale comme mauvaise, 40% comme passable et seulement 16% la qualifient de bonne ou excellente (Taylor *et al.*, 2020). Au Québec spécifiquement, la majorité des jeunes trans et/ou non-binaires (78 %) indiquent avoir un trouble de santé mentale chronique, tel que la dépression ou l'anxiété (Taylor *et al.*, 2020). Par ailleurs, les jeunes trans et non-binaires sont à très haut risque de suicide (Becerra-Culqui *et al.*, 2018; Clark *et al.*, 2014). Leur santé physique est également souvent compromise puisque près de la moitié de ces jeunes ont déclaré vivre au moins un problème de santé physique chronique (Taylor *et al.*, 2020). Cela dit, ces difficultés sont et peuvent être grandement contre-balancées en laissant aux jeunes la possibilité de vivre dans leur genre authentique et en favorisant un environnement inclusif (Katz-Wise *et al.*, 2018; Durwood *et al.*, 2017; Olson *et al.*, 2016). En effet, les études les plus récentes démontrent aussi que ces difficultés

ne sont pas intrinsèques ou causales à leur identification trans, mais bien une conséquence directe et indirecte des expériences de discriminations, de violences, et de non-reconnaissance de l'identité trans (Pullen Sansfaçon *et al.*, 2018).

### *II.1.c. Précarité économique et barrières financières*

Les jeunes personnes trans et non-binaires vivent souvent dans des conditions socio-économiques précaires. Par exemple, l'enquête nationale sur la santé des jeunes trans et non-binaires (2019) nous avait permis de découvrir que 29% des participant.e.s se couchent parfois le ventre vide, tandis que 5% le font souvent, et 1% se couchent toujours le ventre vide, un indicateur important de précarité économique. Les expériences de rejet familial, couplées aux ruptures vécues sur le plan scolaire et social mènent souvent les jeunes trans à se retrouver en situation d'itinérance (Fontaine, 2021). Les jeunes trans et non-binaires sont d'ailleurs surreprésenté.e.s dans les populations de jeunes en situation d'itinérance (*ibid*) et certaines données non publiées nous indiquent qu'ils/elles/iels sont aussi surreprésenté.e.s dans les services de la protection de la jeunesse (Robichaud, Kirichenko et Pullen Sansfaçon, 2021). Aux États-Unis, les recherches montrent que les jeunes LGBTQ+ sont plus nombreux.ses que les jeunes cisgenres à vivre dans une situation de pauvreté (Badgett, Durso, & Schneebaum, 2013). Ainsi, les ressources financières sont souvent limitées pour ces jeunes et les frais à acquitter pour un changement de nom ou de la mention du sexe peuvent pour plusieurs être une dépense inaccessible. En effet, les coûts actuels pour un changement de la mention de sexe sont de 138\$ plus les frais pour obtenir une nouvelle copie de l'Acte de naissance, ce qui équivaut à près d'un tiers du revenu hebdomadaire brut d'une personne travaillant au salaire minimum.

### *II.1.d. Des facteurs de protection pour alléger ces problématiques*

En d'autres mots, être trans n'est pas ce qui leur cause des problèmes. Ce sont plutôt les environnements non-soutenants, non adaptés, voire hostiles, qui les amènent le plus souvent à vivre ces difficultés. À cet égard, être entouré.e d'une famille qui offre un soutien fort, avoir accès à des services psychosociaux et de santé adaptés, ainsi qu'à une communauté d'appartenance, sont identifiés comme étant des facteurs de protection particulièrement importants pour le bien-être des jeunes trans. Par ailleurs, les jeunes trans qui sont affirmé.e.s et respecté.e.s dans leur identité de genre sont généralement en aussi bonne santé mentale que leurs pair.e.s cisgenres (Olson *et al.*, 2016).

De ce fait, les études démontrent la résilience et les forces chez les jeunes trans ainsi que la contribution importante des communautés trans à la société québécoise (Pullen Sansfaçon et coll., 2020). Les jeunes trans contribuent également au bien-être de leurs familles et de leurs communautés.

## II. 2. Un projet de loi délétère pour les jeunes personnes trans et non-binaires

Le projet de loi 2, dans sa forme actuelle, sera un grand pas en arrière pour les jeunes trans. Il propose de réintroduire la nécessité de chirurgie afin de pouvoir obtenir un changement de la *mention du sexe*, d'introduire un *marqueur d'identité de genre* à l'acte de naissance, et explicite également le besoin d'informer les parents afin de procéder à ces changements chez les personnes mineures. Or, ces dispositions sont à notre avis délétères au bien-être des jeunes trans et non-binaires et risquent d'entraîner des conséquences graves sur le plan de leur santé mentale, en augmentant le niveau de détresse et d'exclusion qui est déjà important chez les jeunes, mais aussi chez les familles et les communautés d'appartenance de ces jeunes.

### II. 2. a. *L'obligation de chirurgies génitales*

Concernant l'obligation de chirurgies génitales ou des organes sexuels afin de pouvoir se prévaloir d'un changement de la mention de sexe, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse avait déjà dénoncé cet aspect discriminatoire dans l'ancienne version du Code civil du Québec; nous ne reviendrons pas sur ces arguments. Suite à la modification du Code civil du Québec, le nombre de demandes de changement de mention de sexe autorisées a bondi de 74 entre janvier et octobre 2015 à 526 demandes entre octobre 2015 et octobre 2016 (selon les statistiques émises par le directeur de l'état civil), ce qui montre que la chirurgie constituait à l'époque une barrière majeure dans l'accès au changement de mention de sexe. Il importe de souligner qu'il existe toujours plusieurs barrières à l'obtention des chirurgies, incluant les barrières financière et géographique.

En plus d'être une mesure discriminatoire, notons que la réintroduction de chirurgies obligatoires conduit des personnes à se faire stériliser sans que l'opération ne réponde nécessairement à un besoin. Non seulement existe-t-il une multitude d'interventions chirurgicales différentes, mais de nombreuses personnes trans et non-binaires ne souhaitent pas et ne ressentent pas le besoin d'avoir recours à ce type d'intervention. Ainsi, afin d'exister légalement avec la bonne mention du sexe, ces personnes se verraient forcées d'entreprendre de telles démarches ce qui nous semble une aberration éthique et une surutilisation des ressources médicales (sans parler des risques associés à d'éventuelles chirurgies qui ne sont ni désirées ni indiquées), surtout dans le contexte actuel où elles sont insuffisantes pour desservir les personnes qui en ont besoin au Québec (Cotton et al., 2021).

De plus, si les jeunes personnes de plus de 18 ans peuvent décider de se prévaloir de ces interventions chirurgicales qui répondent réellement à leur besoin, ce n'est pas le cas pour les mineur.e.s trans et non-binaires. En effet, les recommandations actuelles dans les Standards de soins de l'Association mondiale professionnelle pour la santé trans recommandent d'avoir atteint l'âge de la majorité avant de se prévaloir de telles chirurgies. Qui plus est, ces dernières ne sont pas remboursées par la RAMQ pour les moins de 18 ans. En d'autres mots, le projet de loi 2, réintroduit non seulement un traitement discriminatoire entre les citoyen.ne.s en exigeant la

chirurgie, mais également une nouvelle discrimination sur la base de l'âge avec la possibilité bien réelle d'amener des risques non nécessaires et injustifiés sur la santé. En effet, si cette disposition entre en vigueur, les mineurs trans et non-binaires ne pourront pas se prévaloir d'un changement de la mention du sexe puisque qu'ils/elles/iels ne peuvent pas accéder aux chirurgies. Ainsi, les mineurs trans et non-binaires ne pourront obtenir que l'ajout de l'identité de genre, ce qui selon nous peut mener à de graves conséquences pour les jeunes. Nous y reviendrons.

Les constats les plus récents en matière d'intervention auprès des jeunes trans et non-binaires montrent qu'il est important de suivre leur rythme et de soutenir l'accès aux différentes formes de transitions, incluant les transitions légales (Cotton et al., en évaluation; Medico et Pullen Sansfaçon, 2017). En ce sens, des interventions non contraignantes et non stigmatisantes ont démontré leurs effets positifs sur la capacité des jeunes à affirmer l'identité qui leur convient le mieux (Pullen Sansfaçon & Medico, 2021). Les constats de recherche démontrent que, chez les personnes trans et non-binaires le fait d'avoir pu compléter une transition souhaitée est associé à une meilleure satisfaction de vie, ainsi qu'à moins de détresse psychologique, comparativement aux personnes qui n'entament pas de transition (Cotton et al., sous presse). Cela est vrai pour tous types de transitions (Wernick *et al.*, 2019). Or le fait d'obtenir un changement légal de la mention de sexe est souvent nécessaire pour permettre une transition sociale sécuritaire où le/la jeune ne sera pas constamment "identifiée" en raison de ses papiers d'identité. Ainsi, rendre l'accès au changement de la mention de sexe plus difficile, par l'obligation de chirurgie, ou même impossible, étant donné la contrainte d'âge pour accéder à ces chirurgies, aura certainement des conséquences négatives sur les jeunes personnes trans et non-binaires, allant jusqu'à mener certain.e.s jeunes à prendre des décisions sous pression qui pourraient être regrettées par la suite. Dans un projet de recherche en cours, nous avons d'ailleurs recueilli le témoignage d'une jeune personne vivant dans un pays où les chirurgies génitales étaient encore un prérequis au changement de mention de sexe au moment de sa transition de genre. Cette personne qui a discontinué sa transition depuis nous a clairement expliqué que sa décision d'obtenir une hystérectomie n'était pas réellement consentie et a aujourd'hui de lourdes conséquences médicales et psychologiques, notamment l'impossibilité de procréer et l'obligation de prendre un traitement hormonal à vie (Pullen Sansfaçon et Gelly, 2021).

### *II.2.b. L'ajout de mention d'identité de genre à l'Acte de naissance*

Pour les personnes n'ayant pas eu de chirurgie, le projet de loi propose l'ajout d'une mention d'identité de genre à l'Acte de naissance. Cette mesure n'est pas souhaitable, car elle risque d'entraîner une augmentation de la détresse que vivent les jeunes trans et non-binaires en les positionnant dans un contexte de plus grande exclusion sociale.

Actuellement, selon le Code civil, les jeunes trans et non-binaires peuvent obtenir un changement de la *mention du sexe* à l'acte de naissance. Cette possibilité permet à un.e jeune trans ou non-binaire d'obtenir non seulement un acte de naissance cohérent à son identité de genre, mais

également d'autres pièces d'identité telles que la carte d'assurance maladie, le permis de conduire, et un code permanent adapté à leur genre. Pour bénéficier de ce changement de la mention du sexe à l'Acte de naissance, certaines conditions y sont inscrites telle l'obligation d'obtenir le consentement parental lorsque l'enfant a moins de 14 ans. Tous les mineurs de moins de 18 ans doivent accompagner leur demande d'une lettre de soutien d'un.e professionnel.le attestant que la décision est réfléchie et adéquate.

Le projet de loi propose d'introduire la mention d'identité de genre à l'acte de naissance (plutôt que de permettre le changement de la mention du sexe comme actuellement). Cette nouvelle disposition aura comme effet de positionner ces jeunes dans une situation de discrimination, et ce, même si les deux marqueurs (sexe et identité de genre) n'apparaissent pas simultanément sur l'Acte de naissance. En effet, il est possible d'imaginer que seules les personnes vivant une incongruence de genre auront à leur Acte de naissance un marqueur d'identité de genre ce qui aura pour conséquence d'identifier les jeunes trans et non-binaires des jeunes cisgenres. Cette mesure conduira nécessairement à une augmentation de la détresse vécue par ce groupe. D'un côté, cette mesure les rend plus visibles et risque donc de les placer dans des situations de grande vulnérabilité sociale, et d'augmenter le risque de victimisation et de violence subies (Cotton et al., 2021). De plus, les expériences de stigma et d'exclusion sociale conduisent souvent à une détérioration de la santé mentale. Cette mesure pourrait donc avoir un impact négatif direct sur le stress, l'anxiété et la dépression chez les jeunes trans et non-binaires. En effet, la recherche a clairement démontré que ce sont souvent les situations d'exclusion sociale et de discrimination qui affectent la santé mentale des jeunes trans et non-binaires (Pullen Sansfaçon *et al* 2020). Ainsi, introduire un marqueur d'identité de genre pour les jeunes trans et non-binaires, au lieu de simplement permettre le changement de la mention de sexe à l'acte de naissance (comme présentement permis), aura pour effet de stigmatiser davantage les jeunes trans et non-binaires, et ainsi, contribuer à leur vulnérabilisation et la détérioration de leur santé mentale déjà fragilisée.

Indirectement, cette disposition pourrait également affecter le stress vécu par la famille et avoir un effet non pas seulement sur le.a jeune, mais aussi sur la dynamique familiale avec des répercussions importantes sur le.a jeune. Nos connaissances empiriques du vécu des parents nous amènent à suggérer que certains pourraient même devenir plus réticent.e.s à soutenir leur enfant dans les processus de transition légale, surtout au début des parcours de transition (Pullen Sansfaçon et al 2021).

Les recherches ont démontré que les parents peuvent prendre du temps à s'adapter à l'idée de la transition. Si le soutien parental est essentiel, les parents peuvent rencontrer de nombreux défis pour s'adapter à la nouvelle réalité et le processus d'adaptation est souvent long (Cotton et al., 2021). Les parents peuvent ressentir de la peine et un sentiment de perte, d'incrédulité ou de colère. Les parents sont souvent préoccupés par la sécurité et l'acceptation de leur enfant par les autres et ils peuvent se sentir impuissants, jugés socialement ou isolés. En rendant impossible le changement de la *mention de sexe* aux mineur.e.s trans et non-binaires, les parents pourraient vouloir retarder

ce processus afin d'éviter les stigmas potentiels. En effet, dans un projet de recherche auprès d'une population clinique de jeunes trans et non-binaires et leurs parents à travers le Canada, nous avons observé que les parents vivaient déjà plusieurs sources externes d'anxiété en lien avec leur jeune. Parmi ces parents anxieux, 81.8% ont dit avoir peur que leur jeune vive du rejet, 76.3% ont dit avoir peur que leur jeune vive de la violence, 74% de la transphobie en général et 30% ont exprimé vivre de l'anxiété face à l'idée que l'identité de genre du jeune puisse le.a placer dans une situation désavantageuse (Pullen Sansfaçon et al., sous presse). Ainsi, comme cette mesure provoquera des situations de dévoilement forcé, les parents, qui rappelons-le, doivent actuellement consentir à cette demande de changement de la mention du genre chez les moins de 14 ans, pourraient s'y opposer plus fréquemment par peur que leur enfant soit davantage discriminé.e. En effet, la portée juridique de l'ajout de l'identité et de l'expression de genre dans la Charte a imposé des changements importants dans plusieurs institutions sociales et étatiques, incluant les services de la protection de la jeunesse ainsi que les services de santé et les services sociaux. Ainsi, cette nouvelle protection entraîne des modifications des pratiques cliniques et administratives nécessaires afin de respecter l'identité de genre de l'enfant dans son interaction avec les divers acteurs qui l'entourent (familles, intervenants, éducateurs, avocats, familles d'accueil, etc.) et notamment dans les milieux d'hébergement, la tenue des dossiers afin de respecter le droit à la confidentialité et à la non-discrimination. L'ajout de l'identité de genre pourrait donc paraître inutile aux yeux de certains parents puisqu'une jeune personne trans devrait pouvoir changer la mention de son sexe dans différentes sphères de sa vie simplement par l'autodéclaration dans certains milieux (à l'exception de la carte d'assurance maladie, du permis de conduire, et du code permanent).

Nos travaux de recherche ont clairement démontré l'importance de pouvoir obtenir facilement une reconnaissance légale à travers le changement de la mention de sexe et l'impact positif que cela a sur les personnes trans et non-binaires, incluant les jeunes (Cotton *et al.*, 2021; Pullen Sansfaçon *et al.*, 2018). Des recherches démontrent que l'affirmation de genre à l'aide des pronoms et du prénom peut aider à atténuer considérablement les impacts négatifs concernant les disparités en matière de soins de santé ainsi que de la santé mentale et physique des jeunes trans et/ou non-binaires (Pollitt et al., 2021). Dans une enquête américaine menée auprès de 40 000 jeunes, il a été démontré que les tentatives de suicide sont réduites de moitié chez les jeunes trans et non-binaires dont le prénom est respecté par tou·te·s ou presque tou·te·s leurs proches (The Trevor Project National Survey on LGBTQ Youth Mental Health, 2020, cité dans Pullen Sansfaçon et Medico, 2021). Ainsi, il s'avère important pour une jeune personne trans de pouvoir accéder facilement à un changement de mention de sexe qui respecte son identité de genre.

### *II.2.c. Le consentement des deux parents pour le changement du prénom usuel*

Les recherches récentes montrent que plusieurs jeunes trans et non-binaires au Québec et à l'échelle du pays ne bénéficient pas d'un soutien parental. Par exemple, Taylor et ses collègues (2020) indiquent que 50 % des jeunes trans canadien(ne)s ne croient pas que leur mère se soucient d'eux, et ce chiffre monte à 64 % lorsqu'on les questionne à propos de leur père. De plus, il

semblerait que les jeunes non-binaires perçoivent un soutien moins tangible de la part de leurs familles et ami(e)s que les personnes trans binaires (Aparicio-García *et al.*, 2018). Les jeunes qui ne bénéficient pas d'un bon niveau de soutien voient souvent leur identité niée (Ryan, 2009), sont blâmé.e.s pour les discriminations subies (*ibid.*), ou sont forcé.e.s à accepter le modèle de genre dominant et à cacher leur identité (Ryan, 2009 ; Higa *et al.*, 2014), parfois par peur de perdre le soutien financier – conditionnel – de leurs parents (Higa *et al.*, 2014).

Considérant que plus de la moitié des jeunes trans et non-binaires bénéficient de peu ou d'aucun soutien de leur parent, nous questionnons l'obligation d'aviser les deux parents pour le changement du prénom usuel, sachant que plusieurs jeunes vivent des ruptures avec leur famille d'origine, souvent parce qu'ils/elles/iels ont été rejeté.e.s ou exclu.e.s du milieu familial. Par ailleurs, en cas de conflits de séparation entre les parents, le parcours d'affirmation du/de la jeune pourrait se retrouver au cœur du litige qui concerne les adultes. Étant donné que les jeunes de 14 ans et plus sont considéré.e.s capables d'autonomie pour prendre certaines décisions médicales, signer un bail, prendre un prêt ou disposer de son salaire, et à la lumière des évidences empiriques sur le manque fréquent de soutien parental, cette condition nous paraît déraisonnable pour les jeunes âgés de plus de 14 ans.

### *II.2.c Exemption du paiement des droits relatifs au changement de la mention de sexe et de nom*

Le Projet de loi propose déjà l'exemption du paiement des droits pour le changement de nom et de mention de sexe dans certaines circonstances particulières. Notamment, le projet de loi propose que le paiement des droits soient exempté pour les personnes dont le nom a été changé dans le cadre de leur passage dans un pensionnat autochtone et les personnes dont la mention du sexe figurant à son acte de naissance indique qu'il est indéterminé et qui fait l'objet d'une demande de changement de la mention du sexe.

Les jeunes personnes trans et non-binaires vivent souvent dans des conditions socio-économiques précaires. Par exemple, l'enquête nationale sur la santé des jeunes trans et non-binaires (2019) nous avait permis de découvrir que 29% des participant.e.s se couchent parfois le ventre vide, tandis que 5% le font souvent, et 1% se couchent toujours le ventre vide, un indicateur important de précarité économique. Les expériences de rejet familial, couplées aux ruptures vécues sur le plan scolaire et social mènent souvent les jeunes trans à se retrouver en situation d'itinérance (Fontaine, 2021). Les jeunes trans et non-binaires sont d'ailleurs surreprésentés dans les populations de jeunes en situation d'itinérance (*ibid*) et certaines données non publiées nous indiquent qu'il/elle/iels sont aussi surreprésenté.e.s dans les services de la protection de la jeunesse (Kirichenko & Pullen Sansfaçon, 2018). Aux États-Unis, les recherches montrent que les jeunes LGBTQ+ sont plus nombreux.ses que les jeunes cisgenres à vivre dans une situation de pauvreté (Badgett, Durso, & Schneebaum, 2013). Ainsi, les ressources financières sont souvent limitées pour ces jeunes et les frais à acquitter pour un changement de nom ou de la mention du sexe peuvent pour plusieurs être une dépense inaccessible.

### III. Recommandations

En cohérence avec les constats empiriques actuellement disponibles et explicités ci-haut, il est de notre avis qu'un projet de loi doit faciliter et non compliquer l'obtention du changement de la mention de sexe chez les personnes trans et non-binaires. Les données émergentes sur les meilleures pratiques en intervention auprès des jeunes trans promeuvent de plus en plus une vision non pathologisante et affirmative, c'est-à-dire celle qui permet aux enfants et jeunes de vivre leur genre autoaffirmé tant dans la sphère privée (par exemple à la maison) que publique (école, voisinage, institutions). Les perspectives d'intervention qui visent à soutenir l'identité de genre, que nous qualifions de trans affirmatives, sont construites sur la démonstration grandissante qu'un milieu de vie qui les accepte et les soutient semble le facteur le plus déterminant pour la santé tant psychique que relationnelle de ces jeunes. Les transitions, qu'elles soient médicales, sociales ou légales, sont parties intégrantes des meilleures pratiques auprès des jeunes trans et non-binaires. Les approches trans-affirmatives sont également appliquées et appuyées par les groupes et les organismes communautaires oeuvrant auprès des jeunes trans.

Les groupes et les organismes communautaires oeuvrant auprès des communautés trans devraient être dorénavant partie prenante de la construction des futurs projets de loi visant les personnes trans.

Sur la base des preuves empiriques et des expériences cliniques de plusieurs membres de l'Équipe de recherche, nous recommandons les modifications suivantes au projet de loi.

#### *III.1. Retirer l'obligation de subir des chirurgies pour pouvoir changer le marqueur de sexe*

Les consultations et les décisions qui en ont découlé entre 2013 et 2015 ont déjà statué sur le fait que l'on ne pouvait exiger des chirurgies pour autoriser le changement de marqueur de sexe. À l'époque, Maître Marie-France Bureau avait argué que cette mesure portait atteinte aux droits fondamentaux (notamment le droit à l'égalité, la dignité et l'intégrité) protégés par les chartes tant canadienne que québécoise<sup>1</sup>. Revenir sur cette décision représenterait un énorme pas en arrière et aurait pour conséquences de forcer des personnes trans à subir des chirurgies lourdes sans qu'elles ne soient toujours désirées, mais également de freiner l'accès au changement de mention de sexe. Or la possibilité de changer de marqueur de sexe est à ce jour le meilleur moyen de se protéger contre une société discriminante. Ce changement doit donc être facilité et non soumis à des obligations chirurgicales ou médicales de quelque sorte. C'est pourquoi nous demandons le retrait de l'obligation de subir des chirurgies pour pouvoir changer de marqueur de sexe.

---

<sup>1</sup> Consultation du 26 novembre 2013, [http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/ci-40-1/journal-debats/CI-131126.html#\\_Toc398285594](http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/ci-40-1/journal-debats/CI-131126.html#_Toc398285594)

### *III.2. Ne pas ajouter un marqueur de genre sur l'acte de naissance*

Comme démontré plus haut, l'ajout d'un marqueur d'identité de genre sera sans doute délétère aux jeunes trans et non-binaires puisqu'il forcera le dévoilement du statut trans, les exposant à des discriminations et compromettant leur sécurité.

Nous recommandons donc de ne pas ajouter un marqueur d'identité de genre à l'Acte de naissance comme proposé dans le projet de loi 2.

### *III. 3. Retirer la mention de sexe sur l'acte de naissance*

De plus, afin de développer des politiques cohérentes aux meilleures pratiques et aux approches trans affirmatives, nous suggérons de retirer la mention de sexe sur l'Acte de naissance.

Ainsi, cette stratégie permet l'auto-identification de tous et toutes, non pas sur la base du sexe assigné à la naissance, mais bien de l'identité de genre, sans pour autant stigmatiser les personnes ayant une identité de genre différente de celle assignée à la naissance.

Cette manière de faire réduirait la stigmatisation des personnes trans et non-binaires, mais faciliterait également leur vie en évitant d'avoir à mettre en place des mesures (lettres des professionnel.le.s, consentement parental pour les mineures de moins de 14 ans notamment) qui ne sont pas actuellement accessibles à tous et toutes, et qui constituent des barrières importantes aux transitions de genre telles que déjà identifiées dans la décision du juge Moore (2021).

### *III. 4. Retirer l'obligation d'informer les parents pour un changement à l'acte de naissance à partir de 14 ans*

Nous recommandons également de retirer l'obligation d'informer les deux parents pour obtenir un changement à l'acte de naissance, à partir de 14 ans, comme c'est déjà le cas pour d'autres sphères décisionnelles pour ces jeunes.

### *III. 5. Inclure les jeunes personnes trans et non-binaires à l'exemption du paiement des droits relatifs au changement de la mention de sexe et de prénom*

Enfin, nous demandons au gouvernement d'exempter les personnes trans et non-binaires du paiement des droits relatifs au changement de la mention de sexe, de genre et de nom.

#### **IV. Signataires**

Inès Ait Abdelmalek, auxiliaire de recherche à la Chaire de recherche du Canada sur les enfants transgenres et étudiante au B. Sc. en psychologie, Université de Montréal

Alexandre Baril, PhD, Professeur École de service social, Université d'Ottawa

Djemila Carron, PhD, Professeure, Département des sciences juridiques, Université du Québec à Montréal

Nicholas Chadi, MD, MPH, Professeur adjoint de clinique, Département de pédiatrie, Université de Montréal

Julie Christine Cotton, PhD, Professeure adjointe, Département des sciences de la santé communautaire, Université de Sherbrooke

Lyne Chiniara, MD, MA, FRCPC, Professeure adjointe de clinique, Département de pédiatrie, Université de Montréal

Shuvo Ghosh, MD, Professeur adjoint en Pédiatrie, Université McGill, Institut de recherche au Centre universitaire de santé McGill

Robert-Paul Juster, PhD, professeur sous-octroi adjoint, Département de psychiatrie et d'addictologie, Université de Montréal

Kévin Lavoie, PhD, professeur adjoint, École de travail social et de criminologie, Université Laval

Edward Lee, PhD, professeur agrégé, École de travail social, Université de Montréal

Kimberley Manning, PhD, Associate Professor, Department of political science, Concordia University

Denise Medico, PhD, professeure, Département de sexologie, Université du Québec à Montréal

Sloan Kooshan Moghadaszadeh, coordinateur de l'Équipe de recherche et étudiant en psychologie à l'université de Concordia

Tommy Planchat, MA., professionnel de recherche, Université de Montréal

Marie-Joëlle Robichaud, PhD, t.s, professeure, Département de travail social, Université du Québec en Outaouais.

Charles-Antoine Thibeault, MA, candidat au doctorat en service social, École de Travail Social, Université de Montréal

## V. Références:

- Becerra-Culqui, T. A., Liu, Y., Nash, R., Cromwell, L., Flanders, W. D., Getahun, D., Giammattei, S. V., Hunkeler, E. M., Lash, T. L., Millman, A., Quinn, V. P., Robinson, B., Roblin, D., Sandberg, D. E., Silverberg, M. J., Tangpricha, V., & Goodman, M. (2018). Mental Health of Transgender and Gender Nonconforming Youth Compared With Their Peers. *Pediatrics*, *141*(5), e20173845. <https://doi.org/10.1542/peds.2017-3845>
- Clark, T. C., Lucassen, M. F. G., Bullen, P., Denny, S. J., Fleming, T. M., Robinson, E. M., & Rossen, F. V. (2014). The Health and Well-Being of Transgender High School Students : Results From the New Zealand Adolescent Health Survey (Youth'12). *Journal of Adolescent Health*, *55*(1), 93-99. <https://doi.org/10.1016/j.jadohealth.2013.11.008>
- Cotton, JC; Martin-Storey, A; Le Corff, Y; Michaud, A; \*Beauchesne Lévesque, SG; \*Charron, M; \*Garneau, M; Roy, S. (2022, sous presse). “Démarches de transition chez les personnes trans et non-binaires : Entre mieux-être et risques”. *Revue québécoise de psychologie*
- Cotton, JC; Supeno, E; Pullen Sansfaçon, A; \*Beauchesne Lévesque, SG; \*Roy, S. (2021). Intervention auprès des jeunes trans et non-binaires en contexte scolaire : Enjeux de santé mentale et repères éthiques (partie 2). *L’Orientation*. 11(1). 16-21.
- Cotton, J. C., Corff, Y. L., Martin-Storey, A., Michaud, A., & Lévesque, S. G. B. (s. d.). *Parcours de transition et bien-être psychosocial des personnes trans, non-binaires ou en questionnement identitaire de genre* (p. 88).
- Directeur de l'état civil. 2016, *Statistiques concernant le nombre de changements de la mention du sexe autorisés par le directeur de l'état civil*, [https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/Admin\\_RDIPRP\\_rep\\_M2016207.pdf](https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/Admin_RDIPRP_rep_M2016207.pdf)
- Durwood, L., McLaughlin, K. A., & Olson, K. R. (2017). Mental Health and Self-Worth in Socially Transitioned Transgender Youth. *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, *56*(2), 116-123.e2. <https://doi.org/10.1016/j.jaac.2016.10.016>
- Fontaine, A. (2021) Le travail de rue auprès des jeunes trans en situation ou à risque d'itinérance. Dans Pullen Sansfaçon, A. et Médico D (eds) (2021) Jeunes trans et non-binaires : de l'accompagnement à l'affirmation. Les Éditions remue-ménage. 194-211
- Johns, M. M., Lowry, R., Andrzejewski, J., Barrios, L. C., Demissie, Z., McManus, T., Rasberry, C. N., Robin, L., & Underwood, J. M. (2019). Transgender Identity and Experiences of Violence Victimization, Substance Use, Suicide Risk, and Sexual Risk Behaviors Among High School Students—19 States and Large Urban School Districts, 2017. *Morbidity and Mortality Weekly Report*, *68*(3), 67-71. <https://doi.org/10.15585/mmwr.mm6803a3>

- Katz-Wise, S. L., Ehrensaft, D., Veters, R., Forcier, M., & Austin, S. B. (2018). Family Functioning and Mental Health of Transgender and Gender-Nonconforming Youth in the Trans Teen and Family Narratives Project. *The Journal of Sex Research*, 55(4-5), 582-590. <https://doi.org/10.1080/00224499.2017.1415291>
- Kirichenko, V. et Pullen Sansfaçon (2018). « Je ne m'identifie pas comme fille, je suis une fille » : Être jeune, trans et placé.e par la Direction de la protection de la jeunesse. *Revue Intervention*, 12.
- Malpas, J., Glaeser, E., & Giammattei, S. V. (2018). Building Resilience in Transgender and Gender Expansive Children, Families, and Communities : A multidimensional Family Approach. Dans C. Keo-Meier & D. Ehrensaft, *The Gender Affirmative Model: An Interdisciplinary Approach to Supporting Transgender and Gender Expansive Children*. American Psychological Association. <http://ebookcentral.proquest.com/lib/umontreal-ebooks/detail.action?docID=5419310>
- Medico, D., & Pullen-Sansfaçon, A. (2017). Pour des interventions anti-oppressives auprès des jeunes trans : Nécessités sociales, évidences scientifiques et recommandations issues de la pratique. *Service social*, 63(2), 21-34. <https://doi.org/10.7202/1046497ar>
- Olson, K. R., Durwood, L., DeMeules, M., & McLaughlin, K. A. (2016). Mental Health of Transgender Children Who Are Supported in Their Identities. *Pediatrics*, 137(3). <https://doi.org/10.1542/peds.2015-3223>
- Pollitt A. M., Ioverno S., Russell S. T. et coll. (2021). Predictors and mental health benefits of chosen name use among transgender youth. *Youth & Society*, 53(2):320-341. doi:10.1177/0044118X19855898
- Pullen Sansfaçon, A. Temple Newhook, J. , Douglas, L. Gotovac, S. Feder, S. Raiche, J. Speechley, K.N. Lawson, M.L. Bauer G.R. Experiences and stressors of parents of trans and gender diverse youth in clinical care from Trans Youth CAN! *Health and Social Work*. (sous presse)
- Pullen Sansfaçon, A., & Gelly, M. A. (2021, octobre 28). *Conférence publique : Comprendre les jeunes ayant détransitionné : quel regard sur leur parcours ?* MIDI conférence. <https://www.youtube.com/watch?v=iMbzcSOpiRM>
- Pullen Sansfaçon, A., & Medico, D. (2021). *Jeunes trans et non binaires : De l'accompagnement à l'affirmation* (Les éditions du remue-ménage). <https://www.editions-rm.ca/livres/jeunes-trans-et-non-binaires/>
- Pullen Sansfaçon, A., Gelly, M. A., Faddoul, M., & Lee, E. O. J. (2020). Soutien et non soutien parental des jeunes trans : Vers une compréhension nuancée des formes de soutien et des attentes des jeunes trans. *Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, 36, Article 36. <http://journals.openedition.org/efg/10477>

- Pullen Sansfaçon, D., Medico, Gelly, A. M., Kirichenko, V. et Suerick Gullick, F. (2021) Blossoming child, mourning parent: a journey of adaptation and learning of trans youth and their parents accessing gender affirming care. *Journal of child and family studies*. DOI : 10.1007/s10826-021-02178-w
- Pullen Sansfaçon, A., Baril, A., Lee, E. O. J., Vigneau, M-E., Manning, K.E., et Faddoul, M. (2020). « On vous tolère, mais on ne vous accepte pas »: Luttés pour la reconnaissance des jeunes trans dans un contexte cisnormatif. *Revue canadienne de service social*. 37 (1), p. 43 - 61.
- Pullen Sansfaçon, A., Hébert, W., Lee, E. O. J., Faddoul, M., Tourki, D., & Bellot, C. (2018). Digging beneath the surface : Results from stage one of a qualitative analysis of factors influencing the well-being of trans youth in Quebec. *International Journal of Transgenderism*, 19(2), 184-202. <https://doi.org/10.1080/15532739.2018.1446066>
- Robichaud, M.J, Kirichenko, V et Pullen Sansfaçon. Intervention en protection de la jeunesse. (2021) Pullen Sansfaçon, A. et Médico D (eds) (2021) Jeunes trans et non-binaires : de l'accompagnement à l'affirmation. Les Éditions remue-ménage. 177-193
- Taylor, A. B., Chan, A., Pullen Sansfaçon, A., Saewyc, E., & l'équipe de recherche de l'enquête canadienne sur la santé des jeunes trans. (2020). *ÊTRE EN SÉCURITÉ, ÊTRE SOI-MÊME 2019 : Résultats de l'enquête canadienne sur la santé des jeunes trans | Stigma and Resilience Among Vulnerable Youth Centre (SARAVYC)*. <https://www.saravyc.ubc.ca/2020/03/31/etre-en-securite-etre-soi-meme-2019/>
- Travers, R., Bauer, G., Pyne, J., & Bradley, K. (2012). Impacts of Strong Parental Support for Trans Youth : A report prepared for Children's Aid Society of Toronto and Delisle Youth Services. *Trans PULSE*. <http://transpulseproject.ca/research/impacts-of-strong-parental-support-for-trans-youth/>
- Watson, R. J., Veale, J. F., & Saewyc, E. M. (2017). Disordered eating behaviors among transgender youth: Probability profiles from risk and protective factors. *The International Journal of Eating Disorders*, 50(5), 515-522. <https://doi.org/10.1002/eat.22627>
- Wernick, J. A., Busa, S., Matouk, K. et coll. (2019). A Systematic Review of the Psychological Benefits of Gender-Affirming Surgery. *Urologic Clinics of North America*, 46(4), 475-486. <https://doi.org/10.1016/j.ucl.2019.07.002>
- Wilson, E. C., Chen, Y.-H., Arayasirikul, S., Raymond, H. F., & McFarland, W. (2016). The Impact of Discrimination on the Mental Health of Trans\*Female Youth and the Protective Effect of Parental Support. *AIDS and Behavior*, 20(10), 2203-2211. <https://doi.org/10.1007/s10461-016-1409-7>

Zhang, Q., Goodman, M., Adams, N., Corneil, T., Hashemi, L., Kreukels, B., Motmans, J., Snyder, R., & Coleman, E. (2020). Epidemiological considerations in transgender health : A systematic review with focus on higher quality data. *International Journal of Transgender Health*, 21(2), 125-137. <https://doi.org/10.1080/26895269.2020.1753136>